

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2010

COMPTE RENDU

Étaient Présents : M. MASSION, Sénateur Maire.

M. FABIUS, Mme DUBOIS, MM. MARQUES, ASQUIN,
Mmes BOULARD, DION, MM. BERENGER, ROSAY,
Mme LEFEBVRE, Adjointes au Maire.

MM. ROULY, BOUTEILLER, Melle ZAHAF, M. TAILLEUX, Melle
THEBAULT, Mmes VATEY, PLATE, M.DOURDOIGNE, CHIREN,
GADAL, Mme VENARD, M. PREPOLESKI, Mme DUNET, M.
NODJIRIM, Mlles QUINIO, DELAHAYE, BELAOUNI, M. MARTINE,
Mme GUILLOT, Melle CRISTIEN, Conseillers Municipaux.

Étaient Excusés : Mme MAILLET, Adjointe au Maire.

MM. BLANGUERNON, KERMARREC, Mme GUILLEMIN,
M. EZABORI, Conseillers Municipaux.

Avant de procéder à l'ouverture de la séance, M. le Maire rend compte d'un incident grave survenu le 11 mars sur le boulevard de Stalingrad, à proximité de l'usine Grande Paroisse dont l'état d'insécurité d'une installation venait d'être mentionné dans la presse locale.

Il s'agissait d'une importante fuite de gaz, d'une puissance de 16 bars, qui a nécessité la purge du réseau à l'aide d'une torchère pendant plus de quatre heures, et ce sans qu'il ait été estimé utile d'interrompre la circulation sur cette voie pourtant très fréquentée.

L'alimentation en gaz de sept entreprises Grand Quevillaises a dû être interrompue, ce qui leur a causé préjudice.

M. PREPOLESKI met l'accent sur l'extrême gravité de l'évènement, accrue compte tenu du contexte environnemental, et sur l'absence de mesures prises pour assurer la sécurité des riverains et des usagers du boulevard.

M. le Maire précise que la Ville n'a aucunement été tenue informée de la survenance de cet incident et qu'elle n'a en conséquence pas pu prendre de dispositions afin de préserver la sécurité publique.

M. le Maire, approuvé par M. PREPOLESKI, indique qu'il prendra contact avec la direction régionale de Gaz de France pour lui faire part de son mécontentement.

Désignation du secrétaire de séance

Approuvé à l'unanimité.

Mme Julie GUILLOT est désignée.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Approuvé à l'unanimité.

Aucune remarque ou observation particulière n'est formulée.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE

COMMUNICATION

Décisions prise par Délégation du Conseil Municipal

Dont acte.

Cinq décisions ont été prises au cours de la période de 21 décembre 2009 au 28 janvier 2010. Elles sont toutes relatives à des affaires relevant de la gestion normale et courante de la Commune et ont des conséquences financières limitées.

Par ailleurs, 38 marchés ont été passés en procédure adaptée entre le 11 décembre 2009 et le 16 février 2010.

DELIBERATIONS

Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme

Adopté à l'unanimité.

Après suivi de la procédure d'enquête publique, le Conseil Municipal prend acte des conclusions du commissaire enquêteur émettant un avis favorable sur la modification.

Désignation des représentants de la Ville à la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges et de fiscalité entre les communes et la CREA

Adopté à l'unanimité.

MM. Marc MASSION et Diego NODJIRIM sont désignés.

Versement à la FONDATION DE FRANCE d'une subvention exceptionnelle en faveur de la population d'HAITI

Adopté à l'unanimité.

En solidarité avec la population sinistrée lors du puissant séisme du 12 janvier, une subvention exceptionnelle de 5 000 € est octroyée.

Versement à la Fondation de France d'une subvention exceptionnelle en faveur des populations sinistrées par la tempête XYNTHIA

Adopté à l'unanimité.

Une somme de 5 000 € sera versée afin de venir en aide aux personnes sinistrées des départements les plus touchés de Vendée et de Charente Maritime.

Service Jeunesse – Sport – Vie associative. Transformation d'emploi

Adopté à l'unanimité.

A compter du 1^{er} avril 2010, un poste de contrôleur de travaux sera, suite à la réussite à un examen professionnel, transformé en poste de technicien supérieur.

DOSSIER PRESENTE PAR M. FABIOUS

DELIBERATION

Autorisation de solliciter des subventions auprès de la Région, du Département et du FEDER

Adopté à l'unanimité.

Dans le cadre de la réalisation du quartier Matisse, la Ville souhaite réaménager le bois voisin afin de l'ouvrir au public. Pour ce faire deux axes d'action ont été retenus : l'aménagement paysager et la mise en place d'équipements pédagogiques avec les supports de communication correspondants.

Le coût total des travaux est estimé à 425 000 € TTC.

Des demandes de subventions seront présentées auprès d'organismes susceptibles de participer au financement de l'opération, à savoir : le Département de la Seine-Maritime, la Région Haute-Normandie et le FEDER.

DOSSIERS PRESENTES PAR Mme DUBOIS

DELIBERATIONS

Programmation du contrat urbain de cohésion sociale. Autorisation de signature

Adopté à l'unanimité.

Pour 2010, une demande de financement des actions « Contrat Municipal Etudiant » et « Prévention de conduites à risques » a été présentée au Comité de Pilotage du CUCS qui l'a validée.

Une programmation complémentaire sera ultérieurement effectuée concernant le projet « 7 à Lire ».

Convention entre la Ville et le C.C.A.S. sur la mise en place d'une commission de prévention des impayés

Adopté à l'unanimité.

La mise en œuvre de cet organisme sera un outil supplémentaire pour prévenir la détérioration des situations sociales et financières des ménages et lutter contre les mécanismes de surendettement et d'exclusion. Elle complètera les différents dispositifs que propose déjà le C.C.A.S. en direction des familles fragilisées.

Renouvellement de la convention entre la Ville et le Pôle d'Accompagnement Psycho Social

Adopté à l'unanimité.

La convention avec le PAPS doit être renégociée. Le nouvel accord portera sur l'accueil de 10 Quevillais orientés dans l'année par le C.C.A.S. pour une subvention annuelle totale versée par la ville de 10 300 €.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. MARQUES

COMMUNICATION

Attribution de subventions forfaitaires dans le cadre du sport de haut niveau

Dont acte.

Sont concernées les associations suivantes :

- L'ALCL – section tennis de table – subvention totale de 9 000 €
- L'ALCL – section basket ball – subvention totale de 1 000 €
- L'ALCL – section rugby – subvention totale de 2.500 €
- L'ALBCS – section échecs – subvention totale de 150 €
- Le Grand Quevilly Football Club – subvention totale de5 000 €.

DOSSIER PRESENTE PAR M. ASQUIN

COMMUNICATION

Programmation de la manifestation des Bakayades

Dont acte.

Les Bakayades 2010 se dérouleront le 19 juin prochain au Parc des Provinces.

L'artiste principal sera le chanteur CORNEILLE.

Un feu d'artifice sera comme de coutume tiré en fin de soirée.

Des demandes de subventions seront présentées auprès de la Région de Haute-Normandie et du Département de la Seine-Maritime qui sont susceptibles de participer au financement.

DOSSIERS PRESENTES PAR Mme BOULARD

COMMUNICATION

Printemps des Poètes 2010. Accueil d'un cabaret littéraire

Dont acte.

Ce Cabaret littéraire est organisé le 20 mars prochain à 15 heures à la Médiathèque par une lectrice chanteuse accompagnée d'un pianiste. Le coût de cette intervention sera de 1 100 €. Le 19 mars, les personnes ayant répondu à l'appel à participation liront leurs propres textes ou d'autres choisis en lien avec la thématique. Des œuvres pour piano seront interprétées par des élèves de l'Ecole de Musique de Grand Quevilly.

DELIBERATIONS

Délégation de service public du théâtre Charles DULLIN et du centre culturel Marx DORMOY. Saisine de la commission consultative des services publics locaux

Adopté à l'unanimité.

Il est nécessaire de relancer une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une nouvelle délégation de service public à compter du 1^{er} juillet 2011. Pour ce faire, la commission consultative des services publics locaux doit être saisie pour émettre un avis sur le principe de la D.S.P. et sur la mise en œuvre de la procédure.

23^{ème} Festival des Arts du Cirque. Signature d'une convention avec l'Association Avant Scène Organisation

Adopté à l'unanimité.

Comme de coutume, le festival se déroulera sur le terrain du Chemin de la Poudrière sous la direction de l'association Avant Scène Organisation. Il aura lieu du 11 au 31 mai 2010.

La Ville qui en est l'un des principaux partenaires apportera une contribution financière à hauteur de 9 075 € moyennant la mise à disposition de 2 500 places pour le public scolaire Grand Quevillais et des actions sociales.

Demandes de subventions pour l'organisation des manifestations «Un Printemps au Parc » et «Les Bakayades ». Programmation « Un Printemps au Parc »

Adopté à l'unanimité.

La programmation «Un Printemps au Parc» sera la suivante :

- Samedi 29 mai : Projection du film « Gran Torino ».
- Dimanche 6 juin : Fanfare déambulatoire.
- Vendredi 11 juin : Grand bal avec l'Ecole de Musique + Bal Taquin ou Push up.
- Samedi 12 juin : Orchestre malgache Ny Mamagasy Orkestra ; Mayra Andrade.
- Dimanche 13 juin : Orchester ; Smooth.
- Jeudi 17 juin : Concert jeune public : BOUSKIDOU.
- Vendredi 18 juin : Rock en Stock : DA SILVA.

Pour cette manifestation et les « Bakayades », la Ville sollicitera la Région de Haute-Normandie à hauteur de 5 500 € et le Département de la Seine-Maritime à hauteur de 16 000 €.

Versement à l'Association « Vie Libre » d'une subvention exceptionnelle

Adopté à l'unanimité.

Cette subvention sera d'un montant de 100 €. Elle constituera une aide financière pour l'organisation par l'association de sa traditionnelle fête de printemps.

M. le Maire précise que cette manifestation se déroulera en 2010 à OISSEL.

Signature d'une convention avec la Ville de La BOUILLE pour le prêt d'une œuvre d'art

Adopté à l'unanimité.

La Commune de La BOUILLE a souhaité obtenir le prêt, dans le cadre d'une exposition d'œuvres du peintre normand Albert LEBOURG qu'elle organise du 27 mai au 8 juin 2010, d'une œuvre de cet artiste intitulée « La BOUILLE », dont la Ville est propriétaire.

Une convention sera signée avec cette collectivité afin de définir les modalités de cette mise à disposition, notamment en matière d'assurance.

DOSSIER PRESENTE PAR M. BERENGER

DELIBERATION

Rue de la République. Convention relative aux travaux de modification des équipements de communication électriques

Adopté à l'unanimité.

L'aménagement de la voirie de la Rue de la République à son carrefour avec la rue A. Caban a nécessité la modification des équipements appartenant à France Télécom.

Une convention sera passée avec cet organisme pour déterminer les modalités de réalisation des travaux, et pour fixer la participation financière de la Ville aux frais engagés par France Télécom s'élevant à 543,96 € T.T.C.

DOSSIER PRESENTE PAR M. le MAIRE, en remplacement de Mme MAILLET, excusée.

DELIBERATIONS

Actions de prévention des conduites à risques. Demande de subvention

Adopté à l'unanimité.

Ces actions sont organisées par la Ville dans les trois collèges locaux, l'Espace Jeunesse, le Centre de Loisirs, le Relais Partenaires Jeunes, auprès du C.C.A.S., du Conseil des Jeunes, et dans le cadre du Contrat Municipal Etudiant.

Elles sont susceptibles d'être soutenues financièrement par le Département de la Seine-Maritime et la Région de Haute-Normandie auprès desquels des demandes de subventions seront présentées.

Contrat éducatif local. Demande de subvention auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

Adopté à l'unanimité.

Le contrat éducatif local a pour but de définir les besoins éducatifs, sociaux et culturels des enfants et des adolescents et de fédérer l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

La Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale sera sollicitée afin d'apporter son soutien financier à ces actions.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROSAY

DELIBERATIONS

Construction d'une crèche. Concours de Maîtrise d'œuvre

Adopté à l'unanimité.

Conformément à la décision du pouvoir adjudicateur, la maîtrise d'œuvre sera assurée par une équipe composée comme suit :

- Architecte mandataire du groupement conjoint : Atelier des Deux Anges de PETIT QUEVILLY,
- Economiste bureau d'études structure, fluides, OPC et SSI : PRISME Ingénierie de BIHOREL,
- Bureau d'études VRD : ECRE d'ELBEUF,
- Bureau d'études HQE : ATMOS de BIHOREL.

La rémunération provisoire est fixée à 213 899,78 € T.T.C.

Autorisation de solliciter l'octroi de crédits d'Etat

Adopté à l'unanimité.

Ces subventions seront sollicitées auprès du Ministère de l'Intérieur pour un montant total de 380 000 €.

Elles concerneront des opérations de réfection de voirie (rues S. Carnot, Pranard, Sémard et le parking Ribière), de réaménagement du Parc des Provinces et de création d'un sanitaire public.

Cession d'une partie d'un terrain 19c, Avenue du Général Leclerc à la Société Quevilly Habitat pour la construction de 4 pavillons jumelés

Adopté à l'unanimité. (Les 3 membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de la Société Quevilly Habitat ne participent pas au vote de cette délibération).

La vente de ce terrain d'une superficie d'environ 970 m² s'effectuera au prix de 72 € HT le m² en conformité avec l'évaluation faite par les Services Fiscaux.

Cession d'une partie d'un terrain 19c, Avenue du Général Leclerc à M. et Mme LABIT-VERET, propriétaires mitoyens

Adopté à l'unanimité.

Il s'agit de céder aux riverains une petite bande de terrain de 2 m. de largeur, située le long du pignon de leur propriété, afin de faciliter l'entretien dudit pignon.

La surface totale sera d'environ 35m² et le prix fixé à 72 € HT le m².

Intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour l'acquisition d'un terrain situé avenue des Canadiens et appartenant à la Ville de ROUEN

Adopté à l'unanimité.

Ces terrains se situent dans le secteur dénommé « Allorge ». Ils sont actuellement occupés par des installations sportives. La Ville souhaite procéder à leur acquisition et pour ce faire elle sollicitera le portage foncier de l'opération auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie avec lequel sera signée une convention prévoyant le rachat des parcelles dans un délai maximum de 5 ans.

Acquisition d'immeubles appartenant à la SNCF, Rue de l'Industrie

Adopté à l'unanimité.

Ces propriétés situées 2, 4 et 6 rue de l'Industrie sont inoccupées et non entretenues, ce qui donne un aspect déplorable au quartier, et incommode des riverains.

Leur acquisition amiable sera réalisée par la Ville moyennant le paiement d'un prix fixé à 40 000 €.

Cession de la partie bâtie d'une propriété de la Ville située 123 Rue S. Carnot à M. et Mme LEPILLIER, propriétaires mitoyens

Adopté à l'unanimité.

Cette propriété en très mauvais état a été murée, elle ne peut cependant pas être démolie sans porter atteinte à la maison riveraine appartenant à M. et Mme LEPILLIER.

Ces derniers ont manifesté l'intention de l'acquérir pour pouvoir être en mesure de réaliser des travaux urgents d'entretien de leur toiture.

Un accord amiable est intervenu pour une cession de cet immeuble au prix de 3 000 € en conformité avec l'évaluation des Services Fiscaux.

Projet de construction d'une crèche. Acquisition d'un local commercial appartenant à la Société Quevilly Habitat situé 8, Place Delacroix

Adopté à l'unanimité. (Les 3 membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de la Société Quevilly Habitat ne participent pas au vote de cette délibération).

L'une des cases commerciales de la Place Delacroix, anciennement occupée par une poissonnerie, est fermée depuis très longtemps.

Elle serait mitoyenne de la future crèche que la Ville a l'intention de construire dans ce secteur, d'où l'intérêt de l'acquérir pour l'intégrer au nouveau bâtiment.

Un accord est intervenu avec la Société Quevilly Habitat sur sa session à l'amiable au prix de 43 200 €.

Secteur d'activités du Bois Cany. Exercice du droit de préemption urbain

Adopté à l'unanimité.

La Ville est déjà propriétaire d'une grande partie des terrains bordant la rue Paul Vaillant Couturier et situés à l'arrière du Centre Commercial du Bois Cany.

Afin de rendre ce site plus accessible, elle pourra à l'avenir être amenée à exercer son droit de préemption urbain sur les propriétés mises en vente dans le secteur.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROULY

DELIBERATIONS

Développement durable et projets d'écoles. Convention de partenariat avec l'Association CARDERE

Adopté à l'unanimité.

Cette Association est désignée pour accompagner les écoles maternelles et élémentaires dans leurs projets d'éducation à l'environnement.

Un recensement des sites naturels proches des établissements scolaires concernés a été effectué. L'objectif est d'intégrer aux projets pédagogiques la participation d'au minimum une classe par école, soit 15 classes au total.

La Ville y participera dans la limite des crédits inscrits au budget primitif 2010, soit à hauteur de 6 000 €.

Accueil scolaire intercommunal. Renouvellement de la convention et participation aux charges de scolarité

Adopté à l'unanimité.

Il convient de procéder au renouvellement de l'actuelle convention pour la prochaine rentrée scolaire et ce jusqu'au 31 décembre 2014.

La nouvelle convention réglera notamment les conditions de versement de la participation des communes dont certains résidents sont scolarisés dans une autre collectivité et apportera quelques modifications à l'accord précédemment convenu.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. TAILLEUX

COMMUNICATION

Opération Kennedy. Dénomination des voies

Dont acte.

Il a été décidé de conserver les noms de Molière et Racine, y compris pour l'impasse desservie par cette dernière rue : l'opération « Kennedy » n'ayant pas nécessité de retenir de nouvelles dénominations.

DELIBERATIONS

Déclassement d'une partie du domaine public pour permettre la rénovation du quartier Kennedy

Adopté à l'unanimité. (Les 3 membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de la Société Quevilly Habitat ne participent pas au vote de cette délibération).

Cette troisième procédure de déclassement concernera une partie du domaine public située le long de la Rue Neil Armstrong, et une autre partie en bordure de l'Avenue Kennedy. Sa

mise en œuvre est justifiée par la nécessité de vendre ces parcelles à la Société Quevilly Habitat dans le cadre de la rénovation urbaine de ce quartier.

Quartier Kennedy. Arrière de l'immeuble « Artois ». Déclassement d'une partie du domaine public

Adopté à l'unanimité.

Suite au déroulement de l'enquête publique prescrite par la délibération du 21 décembre 2009, il est pris acte de l'avis favorable ayant été émis par le Commissaire Enquêteur, et la signature de l'arrêté approuvant définitivement le déclassement est autorisée.

Cession complémentaire de terrain à la Société Quevilly Habitat, Quartier Kennedy

Adopté à l'unanimité. (Les 3 membres de Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de la Société Quevilly Habitat ne participent pas au vote de cette délibération).

Il convient d'ajouter à une précédente cession la vente amiable d'une parcelle supplémentaire d'environ 580 m² afin de permettre la construction d'un immeuble commercial, et ce au prix de 81 € HT le m².

DOSSIERS PRESENTES PAR Melle THEBAULT

DELIBERATIONS

Jumelages. Participation de la Ville aux échanges

Adopté à l'unanimité.

Les tarifs retenus sont les suivants :

- Echanges d'associations sportives et culturelles :

Accueil : l'association recevra 12 € par jour, par personne accueillie.

Transport : indemnité de 50% du coût total du transport avec plafonnement à 100 € par personne.

- Stagiaires linguistiques :

Stages à l'étranger : le stagiaire recevra 12 € par jour de présence dans la ville. L'indemnité ne peut couvrir une période de plus de quatre semaines.

Accueil de stagiaires : 12 € par jour et par stagiaire pour chaque famille d'accueil. L'indemnité ne peut couvrir une période de plus de quatre semaines.

- Echanges linguistiques entre collègues :

Accueil : subvention de 350 € versée au collègue.

Déplacement : prise en charge par la Ville des frais occasionnés sous déduction d'une participation demandée aux familles et votée chaque année dans le cadre de la fixation des tarifs publics.

Signature de la convention avec la délégation de l'Alliance Française à Tananarive pour l'achat de deux ordinateurs destinés à l'Alliance Française de Morondave

Adopté à l'unanimité.

Une somme de 2 000 € sera versée à l'Alliance Française à Tananarive qui effectuera l'achat des appareils et les fera parvenir à l'Alliance Française de Morondave.

Versement de subvention à l'Association CODEGAZ pour la construction d'un bâtiment d'accueil pour handicapés à Morondave. Demande de subvention à la Région de Haute-Normandie

Adopté à l'unanimité.

Le coût total prévisionnel de l'édification de ce lieu d'hébergement pour les personnes handicapées est arrêté à 21 700 €

Le Ville versera 16 000 € à l'association CODEGAZ qui aura la charge de la construction du bâtiment, et la Région de Haute-Normandie sera sollicitée à hauteur de 8 000 €

Versement de subvention à l'Association CODEGAZ pour la réhabilitation de deux écoles à Morondave. Demande de subvention au Département de la Seine-Maritime

Adopté à l'unanimité.

Les écoles de Morondave ont été très endommagées à la suite du passage d'un cyclone en 2009, et la Ville souhaite participer à la réhabilitation de deux d'entre elles dont le coût prévisionnel a été arrêté à 15 000 €

Le plan de financement du projet sera le suivant :

- Participation de la Ville : 10 500 €
- Subvention du Département de la Seine-Maritime : 4 500 €

La somme de 15 000 € sera versée à l'association CODEGAZ qui aura la charge de faire procéder aux travaux.

Déplacement dans la Ville jumelle de Morondave à Madagascar

Adopté à l'unanimité.

Une délégation de 3 ou 4 personnes, Elus et Administratifs, se rendra à Morondave en mai prochain afin d'effectuer un constat des réalisations financées par la Ville de Grand-Quevilly et de participer à l'inauguration de la salle des fêtes et de l'école d'Ambatoara.

La ville prendra en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de cette délégation.

En marge de l'ordre du jour, M. FABIOUS note que plusieurs délibérations sollicitent l'octroi de subventions auprès du Département et de la Région, et souligne que si les lois sur la réforme territoriale voient le jour, bon nombre de ces subsides ne pourront plus être obtenus. Le Département n'aurait effectivement plus compétence qu'en matière sociale et la Région serait uniquement chargée des transports, de la formation et du développement économique.

Dans ce contexte, seraient de nul effet les délibérations :

- N° 8 : Autorisation de solliciter des subventions auprès du FEDER, de la Région et du Département pour la réhabilitation du bois Matisse
- N° 17 : Demandes de subventions pour les manifestations « Un Printemps au Parc » et « Bakayades ».
- N° 40 : Construction d'un bâtiment d'accueil pour handicapés à Morondave – Demande de subvention à la Région.
- N° 41 : Réhabilitation de deux écoles de Morondave – Demande de subvention au Département.

M. FABIOUS en conclut qu'il est très important de tout mettre en œuvre pour s'opposer à ce projet de réforme.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre affaire n'étant évoquée, la séance est levée à 18 heures 55.